

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 22522

Numéro SIREN : 820 342 509

Nom ou dénomination : "LES TROIS B"

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2021 sous le numéro de dépôt 17489



20210174892019

DATE DEPOT : 09/03/2021

N° DE DEPOT : 17489

N° GESTION : 2016B22522

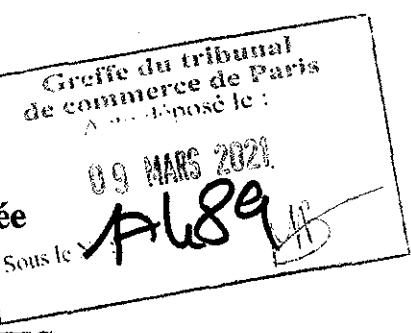
N° SIREN : 820342509

DENOMINATION : "LES TROIS B"

ADRESSE : 27 rue Biot 13 rue des Dames 75017 Paris

MILLESIME : 2019

**LES TROIS B  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 6 000 Euros**



**Siège Social : 13 RUE DES DAMES  
75017 PARIS**

**R.C.S. PARIS B 820 342 509**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN 2020**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 37 766 Euros décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	117 796 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président.



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SIPMES innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0-5 (entreprises de transport maritime), cocher la case					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société: LES TROIS B SAS 13 RUE DES DAMES 75017 PARIS			Adresse du siège social:		
SIRET 8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4			Mél : a.saaif@audire-conseil.fr		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	
2 Plus-values	Bénéfice imposable à 15% 37 766		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 ferdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALISÉS (cf. notice de la déclaration n°2258-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES À LA DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CGA/OMGA (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

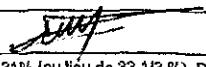
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AUDIRE CONSEIL 155 BIS RUE LEGENDRE 75017 PARIS		Tél: 0142127000	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 15052020 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:
			Signature: 

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la classe fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bjs-SD

*Formulaire obligatoire*  
(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

2020

## H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			Total (s à h)	

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si de cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

### J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(*)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(*)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

2020	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	2464																												
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)																														
<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>																														
<b>A- Règles de droit commun</b>																														
Charges financières nettes de l'exercice	a																													
EBITDA fiscal de l'exercice	b																													
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c																													
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>																														
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d																													
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e																													
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f																													
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>																														
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g																													
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h																													
<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>																														
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>																														
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionnée au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i																													
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j																													
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k																													
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l																													
<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td>m</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td>n</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td>o</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td>p</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td>q</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td>r</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																											
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r																													
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)																														



Désignation de l'entreprise <u>LES TROIS B SAS</u>							<input type="checkbox"/> Néant							
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE DES DAMES 75017 PARIS</u>														
SIRET	8	2	0	3	4	2	5	0	9	0	0	0	2	4
Durée de l'exercice en nombre de mois *	<u>1</u>			Durée de l'exercice précédent *			<u>1</u>							
													Exercice N clos le <u>3,1 1,2 2,0,1,9</u>	
<b>ACTIF</b>							Brut	Amortissements-Provisions			Net			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *			010	200 000	012				200 000			
		Autres *			014	7 810	016	7 810						
	Immobilisations corporelles *				028	97 361	030	28 821			68 540			
	Immobilisations financières * (1)				040	8 934	042				8 934			
	Total I (5)			044	314 105	048	36 631			277 474				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	1 240	052				1 240			
		Marchandises *			060	1 150	062				1 150			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070							
		Autres * (3)			072	1 596	074				1 596			
	Valeurs mobilières de placement				080		082							
	Disponibilités				084	19 733	086				19 733			
	Charges constatées d'avance *				092		094							
		Total II			096	23 719	098				23 719			
		Total général (I+II)			110	337 824	112	36 631			301 193			
<b>PASSIF</b>							Exercice N NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				6 000					
	Écarts de réévaluation				124									
	Réserve légale				126				600					
	Réserves réglementées *				130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		132							
	Report à nouveau				134				85 695					
	Résultat de l'exercice				136				32 101					
	Provisions réglementées				140									
		Total I			142				124 395					
	Provisions pour risques et charges				154									
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				91 346					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				1 231					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	30 552	)	172				84 221					
	Produits constatés d'avance				174									
	Total III			176				176 798						
	Total général (I + II + III)			180				301 193						
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182									
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2

**COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*  
A *bis* du Code général des impôts)

**Désignation de l'entreprise:**

## LES TROIS B SAS

Néant  \*

## A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

ulaire déposé  
titre de l'IR

Exercice N° clos le  
11.12.2019

RÉSULTAT COMPTABLE		au titre de l'IR		1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	
		Services *		217	
CHARGES D'EXPLOITATION	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			218
	Production immobilisée *				222
	Subventions d'exploitations reçues				224
	Autres produits				226
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		230
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				232 406 008
	Variation de stocks (marchandises) *				234 7 583
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				236 (52)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				238 131 642
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....				240 (95)
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 018		242 55 274
	Rémunérations du personnel *				244 2 235
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				250 134 029
	Dotations aux amortissements *				252 23 548
	Dotations aux provisions				254 11 690
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259			256
		260			
			Total des charges d'exploitation (II)		264 365 854
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 40 154
	Produits financiers (III)	280			294 2 320
	Produits exceptionnels (IV)				299
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	347			300 68
	Impôt sur les bénéfices * (VII)	348			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					306 5 665
B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	32 101
Réintégurations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				
	Provisions non déductibles *				316
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				318
Déductions	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	322
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				342 251
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				344 998
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TB (44. octies et octies A)	987	999
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexages)	992	Zone de développement prioritaire (44. sexages)	993	
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				350 655
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duos A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 duos B)	645	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duos C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 duos D)	648	
	Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641			
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352 37 766
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				354 356
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370 37 766
					372

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies A bis</i> du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>LES TROIS B SAS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	200 000	402		404		406	200 000		
	Autres	410	7 810	412		414		416	7 810		
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	97 361	442		444		446	97 361		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480	8 934	482		484		486	8 934			
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>314 105</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>314 105</b>			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	5 856	502	1 954	504		506	7 810		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	19 085	532	9 736	534		536	28 821		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>24 941</b>	<b>572</b>	<b>11 690</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>36 631</b>			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobiliers	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % ⑩		579		Régularisations	590	583	594	595		
	<b>TOTAL</b>					596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

		LES TROIS B SAS				Néant <input type="checkbox"/> *		
Désignation de l'entreprise :								
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises					
Immob. incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
<b>TOTAL</b>	770		775					
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		960						
Total des déficits restant à reporter		970						
<b>IV DIVERS</b>								
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374		18 051		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		13 920		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ..... <b>LES TROIS B SAS</b> .....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2019. et clos le: .....31./12./2019		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	5,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	406 008
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106 406 008
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	147
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144 147
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	162 507
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	10 587
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	21 405
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152 194 499
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 211 656
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	211 656
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	406 008
Effectifs au sens de la CVAE *		023	4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation			/ / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

6

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**LES TROIS B**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES**  
**75017 PARIS**

**R.C.S. PARIS B 820 342 509**

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2020**

<b><u>NOM , PRENOM</u></b> <b><u>DES Actionnaires</u></b>	<b><u>NOMBRE</u></b> <b><u>DES Actions</u></b>	<b><u>NOMBRE</u></b> <b><u>DE VOIX</u></b>
1. MR OUBOULAM MOHAMED	167	167
2. MR SOUSSAN HASSAN	167	167
3. MR BOUKRIM ABDELKARIM	166	166
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>

La présente feuille de présence faisant apparaître que 3 actionnaires sont présents ou représentés, porteurs de 500 actions auxquelles sont attachées 500 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les actionnaires soussignés.

Paris, le 1er Juin 2020



**LES TROIS B**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES**  
**75017 PARIS**

**R.C.S. PARIS B 820 342 509**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 1er JUIN 2020**

L'an deux mille dix-vingt,  
Le 1er Juin, à 15 Heures.

Les actionnaires de la société « **LES TROIS B** », Société par actions simplifiée, au capital de 6 000 Euros, divisé en 500 actions de 12 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation du président.

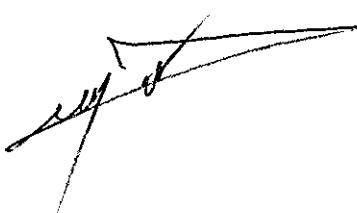
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance, et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

-	<b>Mr OUBOUSLAM Mohamed,</b> Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	<b>167 actions</b>
-	<b>Mr SOUSSAN Hassan,</b> Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	<b>167 actions</b>
-	<b>Mr BOUKRIM Abdelkarim,</b> Propriétaire de Cent soixante-six actions, ci	<b>166 actions</b>
	<b>Soit au total, ci</b>	<b>500 actions</b>

Composant la totalité du capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr SOUSSAN OMAR**, Président.

Mr le Président déclare que la totalité du capital social, étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- **L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019,**
- **Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.**

Puis, Mr le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mr le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, quitus au gérant,
- approbation des comptes, affectations des résultats,
- pouvoirs.

Puis, Mr le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2019, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visée à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Mr le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées. Personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 approuve.

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il donne quitus à Mr SOUSSAN Omar de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 37 766 Euros, décide de l'affecter comme suit :

Après affectation, le solde des postes s'élèvent à :

- réserve légale :	600 Euros
- report à nouveau :	117 796 Euros

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

-la somme de 14 907 Euros  
versée à Mr SOUSSAN Omar  
en contrepartie de ses fonctions de gérance

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

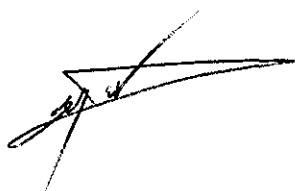
L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents.

Le Président.



**LES TROIS B  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES  
75017 PARIS**

**R.C.S. PARIS B 820 342 509**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS  
VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 PROPOSE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN  
2020**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous devons vous présenter notre rapport sur :

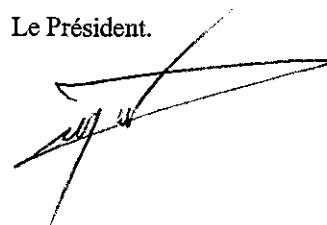
- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, nous devons vous informer des conventions suivantes, à savoir :

- la somme de 14 907 Euros  
versée à **Mr SOUSSAN Omar**  
en contrepartie de ses fonctions de présidence

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

Le Président.



**LES TROIS B**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES**  
**75017 PARIS**

**R.C.S. PARIS B 820 342 509**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 1er JUIN 2020**

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN**  
**2020**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société, vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

**INFORMATION**

Les documents et renseignements prévus par la législation vous ont été communiqués dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

**PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

**I – Le chiffre d'affaires, les produits, les charges :**

. Le chiffre d'affaires ressort à	406 008 Euros
. Les produits d'exploitation s'établissent à	406 008 Euros
. Les charges d'exploitation s'élèvent à	365 854 Euros
Laissant apparaître un bénéfice net d'exploitation de	40 154 Euros

**II – Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :**

. Achats de marchandises	7 583 Euros
. Variation de stock	(52) Euros
. Achats matières premières	131 642 Euros
. Variation de stock	(95) Euros
. Autres achats et charges externes	55 274 Euros
. Impôts, taxes et versements assimilés	2 235 Euros
. Salaires et traitements	134 029 Euros
. Charges sociales	23 548 Euros

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

. Dotations aux amortissements	11 690 Euros
. Les charges financiers	2 320 Euros
. Charges exceptionnelles	68 Euros

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à la somme de 37 766 Euros, après impôt sur la société pour un montant de 5 665 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	117 796 Euros

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été tenus à votre disposition, aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 quater et quinquiés (article 39-4) du code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserves.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P. G." followed by a stylized surname.

## **LES TROIS B**

**Société à Responsabilité Limitée  
Au Capital de 8 000 Euros**

**ETAT DE SYNTHESE  
AU 31 DECEMBRE 2019**

## **ANNEXE**

### **SOMMAIRE**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Relevé de frais généraux

Impôt sur les sociétés

## **SARL LES TROIS B**

### **L'ANNEXE**

L'annexe aux comptes est indissociable du bilan et du compte de résultat. Ce document, qui constitue une obligation légale, améliore et complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat à l'effet de donner une IMAGE FIDELE de l'entreprise en date du : **31 DECEMBRE 2019**.

#### **PRESENTATION :**

- 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 3 – NOTES SUR LE BILAN
- 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- 5 – AUTRES INFORMATIONS

#### **CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les comptes de la SARL LES TROIS B, au capital de 6 000 Euros, font apparaître à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, un bénéfice net de 32 101 Euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 406 008 Euros.

#### **CHAPITRE II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le bilan au 31 Décembre 2019 et le compte de résultat ont été établis en appliquant les principes comptables généralement admis en la matière et les règles en vigueur, dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les modes et méthodes d'évaluation propres à chaque poste des états financiers sont précisés dans la troisième partie, ci-après.

La règle de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

# SARL LES TROIS B

## Annexe

31 DECEMBRE 2019

### CHAPITRE III – NOTES SUR LE BILAN

#### A – ACTIF

1 – Immobilisations incorporelles 207 810 Euros

- Fonds de commerce	200 000
- Autres	7 810

2 – Immobilisations corporelles 97 361 Euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties selon le système linéaire.

- Matériel et outillage	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Agencement	10%

3 – Dépôt 8 935 Euros

4 – Stock 2 390 Euros

- Il est composé de marchandises	1 150
- Il est composé de Matières Premières	1 240

5 – Crédances 1 596 Euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent :

TVA	1 596
Etat Impôt	0

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

6 – Disponibilités 16 678 Euros

- Caisse	11 669
- Banque	5 009
- VMP	0

## SAS LES TROIS B

## Annexe

### 31 DECEMBRE 2019

#### B- PASSIF

##### 1 – Capital

6 000 Euros

Au 31 Décembre 2019, sa répartition est la suivante :

- MR BOUFTASS MAHOUD	2 000 Euros
- MR BELKACEM EL HASSANE	2 000 Euros
- MR BAYSSIR BRAHIM	2 000 Euros

Les actions sont de 12 Euros chacune.

Le président de la société est Mr Soussan Omar

##### 2 – Report à nouveau

85 695 Euros

Les mouvements portant sur les comptes de report à nouveau tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2019 statuent sur les comptes.

##### 3-Réserve légale

600 Euros

##### 4 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

91 346 Euros

- Emprunt	82 377 Euros
- Prêt Moulin	8 969 Euros

##### 5 – Fournisseurs et comptes rattachés

1 231 Euros

- Fournisseurs	1 231 Euros
----------------	-------------

##### 6 – Emprunts et dette financières

30 552 Euros

Ce poste représente le montant dû aux associés au 31 Décembre 2019.

Ce compte ne porte pas intérêt.

##### 7 – Dettes fiscales et sociales

53 669 Euros

- Rémunérations dues	3 083 Euros
- Organismes sociaux	3 387 Euros
- Impôts et taxes	199 Euros
-Autres charges	47 000 Euros

## **CHAPITRE IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

<b><u>1 – Chiffre d'affaires</u></b>	<b>406 008 Euros</b>
- Montant France 2019	406 008 Euros
<b>TOTAL AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>406 008 Euros</b>

## **CHAPITRE V – AUTRES INFORMATIONS**

Etat néant.

**LES TROIS B**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES**  
**75017 PARIS**

**R.C.S. PARIS B 820 342 509**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2020**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, approuve :

- . Le rapport de gestion,
- . L'inventaire,
- . Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Mr Le Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 37 766 Euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600
- report à nouveau	117 796

## **TROISIEME RESOLUTION**

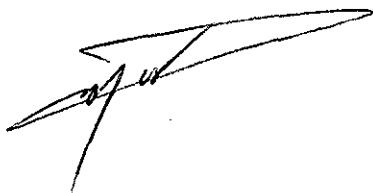
L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 18 815 Euros  
versée à **Mr SOUSSAN OMAR**  
en contrepartie de ses fonctions de présidence

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. S. OMAR".

Adresse : 34 RUE DU BEL AIR  
ANNECY (74)

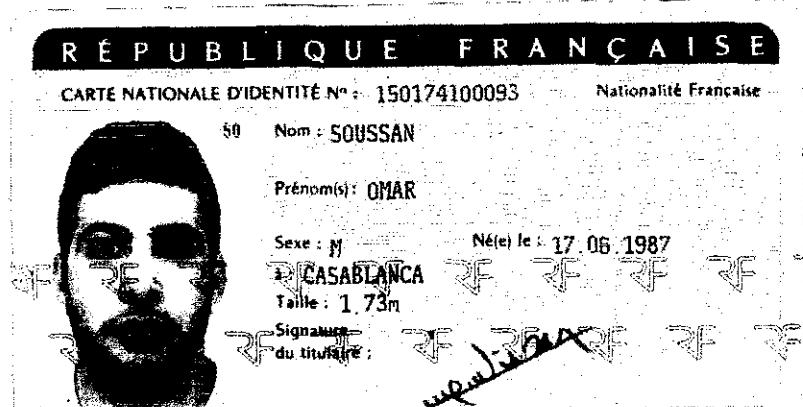
Carte valable jusqu'au : 05.01.2030

délivrée le : 06.01.2015

par : PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE (74)

Signature de l'autorité :

POUR LE PRÉFET  
Chef de la direction  
H. CHASSE



15017410009310MAR<<<<<<<<8706179M4